

----- Message transféré -----

**Sujet :**[INTERNET] Période de vénerie sous terre. prolongation

**Date :**Tue, 2 Apr 2024 11:19:20 +0200

**De :**

**Pour :**pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

Bonjour, je dépose un avis défavorable concernant la période complémentaire de vénerie sous terre du 1 juillet au 14 septembre. Les blaireaux sont une espèce protégée dans certains pays. Pourquoi la France élimine t'elle ces animaux .il est temps de préserver notre biodiversité !